Témoigner d'une expérimentation

La note de service « expérimentations pédagogiques

La **note de service DGER/SDPFE/2019-830 du 17 décembre 2019** a pour objet de refondre le **dispositif des expérimentations pédagogiques** prévues par les articles L811-8 et L813-2 du Code rural et de la pêche maritime. Elle a également vocation à **distinguer les niveaux d'instruction** des expérimentations et de façon plus large, à **encourager les établissements** à s'engager dans une démarche d'innovation pédagogique.

Voir l'annonce sur sur Chlorofil.fr Télécharger **la note de service**

La liste des Référents Régionaux Innovation Pédagogique, Ancrochage scolaire et Numérique éducatif

Pour accompagner les innovations et les expérimentations pédagogiques en région, des référents sont nommées en DRAAF SRFD.

Vous pouvez télécharger ici **la liste des référents**

Les expérimentation pédagogiques peuvent faire l'objet d'un **accompagnement par le DNA**, dispositif National d'Appui à l'enseignement agricole.

Les expérimentations pédagogiques sont un élément du **Plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole**, consultable sur chlorofil.fr

Table ronde « Accompagner le changement en établissement ».

Du 5 au 7 avril s'est déroulée la formation des **Référents régionaux innovation pédagogique, ancrochage scolaire et numérique éducatif.**
Au cœur de ces journées d'échange s'est tenue une **table ronde** sur le thème de **l'accompagnement du changement en établissement,** qui a rassemblé des représentants du ministère de l'agriculture, de l'inspection de l'enseignement agricole, des établissements d'appui, du CARDIE de Dijon, ainsi qu'un directeur adjoint.

Cette table ronde s'est articulée autour de trois questions :

- **Quelle place** accordez-vous à **l'innovation pédagogique** ?
- Comment pouvez-vous **stimuler** le développement du **processus d'innovation** pédagogique ?
- Comment envisagez-vous **la coopération** avec les différents référents régionaux ?

Vidéos à retrouver également sur www.canal-eduter.fr